

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 mars 2022**

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation
21/03/2022
Date d'affichage de la convocation
21/03/2022
Date d'affichage de la délibération
31/03/2022

Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie
Absent :

Délibération n°2022-2-5

M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck
M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck

OBJET

**Vote des taux d'imposition
communaux Année 2022**

Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

Le conseil municipal,

- Vu le budget primitif de l'année 2022
- Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Fixe comme suit les taux d'imposition pour 2022 :
 - **Taxe foncière (bâti) : 36,60 %**
 - **Taxe foncière (non bâti) : 22,87 %**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022

Le Maire
Franck ZENTNER

 